

Initiatives ministérielles

cycle, ainsi que des doctorats dans de nombreuses disciplines.

Beaucoup de ces étudiants viennent de milieux modestes. J'entends par là de milieux qui ne sont pas vraiment prospères. Ils ont quand même été capables d'aller à l'université et de faire des études grâce à certains programmes tels que le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ils en sont venus à compter sur ce programme comme sur un tremplin pour réussir. Si l'on vérifie le taux de remboursement des prêts chez les étudiants de Terre-Neuve par rapport à ceux des autres régions du Canada, on s'aperçoit qu'il y a peu de comptes en souffrance. Ces étudiants remboursent bien leurs prêts une fois qu'ils ont les revenus nécessaires pour le faire.

En réponse à mon collègue de Windsor—Sainte-Clair, je voudrais faire remarquer que, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, c'est à Terre-Neuve que la poigne de ce gouvernement est la plus manifeste et la plus visible, car il y a mis fin aux possibilités d'études universitaires.

Pas plus tard que ce week-end, je me trouvais en compagnie de quelques personnes, des jeunes qui me racontaient qu'il leur était impossible d'aller à l'université. L'une des raisons qui les en empêchaient, c'est que malgré toutes les retouches apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement n'a pas augmenté le seuil des prêts. Mon collègue des Îles-de-la-Madeleine le sait. Le gouvernement n'a pas augmenté le seuil des prêts, c'est-à-dire le montant de base qu'un étudiant peut demander depuis 1984.

• (1630)

Au cours de ces huit ans, l'inflation à elle seule a fait du tort aux étudiants de sa circonscription. Pourquoi n'exerce-t-il pas des pressions en leur faveur? Pourquoi n'essaie-t-il pas de ramener le premier ministre à la raison et de lui faire comprendre qu'en huit ans, l'inflation a rongé le pouvoir d'achat de ces étudiants qui aimeraient aller à l'université, mais qui doivent obtenir des prêts basés sur les chiffres de 1984? C'est une honte. Il le sait et je suis sûr qu'il voudra s'en dissocier lorsqu'il se lèvera pour prendre la parole.

M. McCurdy: Comme un orateur précédent l'a dit, cela doit gêner quelque peu les députés de l'autre côté que, dans le projet de loi C-60, les ministériels aient offert une autre occasion de parler de ce qu'a fait le gouvernement à propos des paiements de transfert aux provinces, en

particulier, ceux qui sont destinés à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie.

Fondamentalement, on pourrait dire qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif à certains égards. Il porte sur le fait qu'il est maintenant nécessaire de prolonger les arrangements fiscaux en ce qui concerne le financement des programmes établis, plus précisément, pour tenir compte des modifications apportées à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, de sorte que la loi actuelle s'appliquera jusqu'en 1994.

Ce projet de loi prévoit aussi des accords d'application qui permettraient aux gouvernements provinciaux de percevoir les impôts au nom du gouvernement fédéral et vice versa, et de prendre des dispositions pour que les gouvernements respectifs tiennent compte des paiements effectués par les contribuables, par l'intermédiaire de l'un ou de l'autre.

Il prévoit également que le plafond actuel des paiements de FPE soit fondé sur l'exercice financier 1992-1993 plutôt que sur celui de 1987-1988.

Naturellement, l'un des éléments de ce projet de loi qui pourrait passer inaperçu est le fait qu'il est nécessaire de prolonger les paiements de transfert actuels pour l'enseignement postsecondaire et la santé parce que le gouvernement n'a pas négocié une nouvelle entente dans le cadre du FPE.

Cela aurait dû être fait l'année dernière et c'est une question qui a été débattue à la Chambre à maintes reprises, depuis 1984. Monsieur le Président, vous savez qu'on s'inquiétait vivement de l'érosion des paiements aux provinces ainsi que des responsabilités relatives des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire.

La question n'est pas définie aussi clairement en ce qui concerne l'assurance-maladie, mais nous y viendrons plus tard.

Le fait est qu'il y avait là un problème que nous aurions dû déceler, à propos de la responsabilité des provinces à savoir que ces dernières n'assumaient peut-être pas leur juste contribution. Nous avons demandé à maintes reprises que le financement des programmes établis fasse avant tout l'objet de négociations réelles de sorte à assurer les paiements de transfert stipulés pour l'enseignement postsecondaire, que les provinces soient tenues de contribuer une certaine quote-part et que le niveau des contributions à l'enseignement post-secondaire ne